



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRETE PREFECTORAL N° 2016/ 150**

**Relatif à la composition de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN**

VU le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à 13, R.711-47-1 et R. 713-66 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2016-425 du 8 avril 2016 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

VU les délibérations du 30 mars 2016 de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace, du 23 mars 2016 de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Champagne-Ardenne, du 24 mars 2016 de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Lorraine, relatives à la pesée économique et à la répartition des sièges de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine entre les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU la décision des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, de ne pas retenir de sous-catégories professionnelles dans les catégories commerce, industrie et services ;

VU les études de pondération transmises le 31 mars 2016 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace, le 30 mars 2016 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Champagne-Ardenne, le 29 mars 2016 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Lorraine ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Alsace – Champagne Ardenne – Lorraine, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que les élections consulaires seront organisées du 20 octobre au 2 novembre 2016 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le nombre de sièges de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine est fixé à 100.

### Article 2 :

La composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine est fixée comme suit :

CCIR Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine															
CCIT Alsace Eurométropole				CCIT Lorraine					Ensemble des CCIT de Champagne-Ardenne					Total CCIR	
DT Strasbourg	DT Colmar	DT Mulhouse	Total de la CCIT Alsace Euro-métropole	DT Moselle	DT Vosges	DT Meurthe et Moselle	DT Meuse	Total de la CCIT Lorraine	CCIT Ardennes	CCIT Aube	CCIT Haute-Marne	CCIT Marne	Total des CCIT de Champagne-Ardenne		
Commerce	7	2	3	12	5	2	3	1	11	1	2	1	3	7	30
Industrie	8	2	4	14	7	3	4	1	15	2	2	1	4	9	38
Services	9	2	2	13	5	2	3	1	11	2	2	1	3	8	32
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

**Article 3** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Champagne-Ardenne et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Lorraine sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la Secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 18 avril 2016

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI